



AVIS DE COURSE



Régate : « **Femmes à la barre** »

C.N.V.S

Organisateur : Club nautique du Val de Sarthe

Club Nautique du Val de Sarthe

*Parrainé par
la Banque populaire de l'Ouest*

Lieu : plan d'eau de la Gèmerie à Arnage (Zone sud le Mans).

plan d'accès sur <http://cnv.sarthe.free.fr>, dans rubrique « structure »

Date : dimanche 07 juin 2015.

En partenariat avec :

Ligue de Voile des Pays de Loire
Comité Départementale de Voile de la Sarthe

1.1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.2. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.3. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.4. les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes, dériveurs doubles, dériveurs solitaires, inter séries et quillard de sport MiniJi.
- 2.2. Les concurrents peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint. Possibilité de l'envoyer par courriel à : cnv.sarthe@free.fr (un accusé de réception confirmera l'inscription).

Possibilité de s'inscrire sur place cependant, merci de signaler votre participation pour faciliter l'organisation de la sécurité.....et pour prévoir suffisamment de rillettes !

- 2.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Une licence journalière pourra être délivrée contre la somme de 10 € **et la présentation d'un certificat médical portant la mention « apte à la pratique de la voile en compétition ».**

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- 2.4. **DROITS À PAYER** : Il n'y a pas de droit d'inscription.



Régate : « **Femmes à la barre** »

C.N.V.S

PROGRAMME

2.4. Confirmation d'inscription : 9h à 10h
Jour et date : 07 juin 2015

2.5. Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	catégorie
07/06/15	10 h 30	Inter séries

Pause repas vers 12h30 13h30. Possibilité courses à suivre suivant météo.

3. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale salle « la caravelle ».

4. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangles, ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau

5. CLASSEMENT

5.1. Un classement sera établi : dériveurs inter séries et Miniji.

5.1.1. Le classement de chaque course sera effectué en temps compensé.

5.2. Le nombre de courses prévu est 6 Maxi.

5.3. Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de : 2

6. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, CONTACTER :

Caroline LAMOUREUX (Vice Présidente du CNVS) Portable : 06 62 35 90 85

Courriel : cnv.sarthe@free.fr

Organisation

Président du club organisateur

Daniel CARTEREAU

Présidente du comité d'Organisation :

Caroline LAMOUREUX

Président du Comité de course :

Noël DOUET

Président du jury :

Jeanne HERCENT